

Ensemble

Le mot n'a pas de frontières

Ils n'ont plus le choix. Pour proposer aux usagers des parcours adaptés et efficaces, les acteurs du système de santé doivent travailler ensemble.

L'organisation territoriale se veut de plus en plus intégrative : directions communes d'établissements, groupements hospitaliers, réseaux de santé...

Le CHRU de Nancy a une responsabilité territoriale sur la métropole nancéienne et en Sud Lorraine. C'est dans cet esprit qu'il a accéléré la structuration de la dynamique en créant cette année un département ville médico-social hôpital.

Ehpad et CHRU l'union fait la force

Caroline
GUILLOTIN

cheffe du département
ville médico-social hôpital,
responsable du pôle Ehpad



Il n'y a eu aucun établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) dans le périmètre du CHRU de Nancy pendant des années. Pourquoi intégrer cette activité médico-sociale aujourd'hui ?

C'est une évolution logique de la stratégie de l'hôpital qui enrichit sa filière gériatrique. Les profils et les besoins des résidents en Ehpad changent. Le contact avec les équipes favorise l'émergence de projets innovants. Exemple : depuis avril dernier, l'infirmière en pratique avancée de l'équipe mobile de liaison gériatrique du CHRU renforce le suivi extrahospitalier des résidents du Grand Nancy sortis des urgences, d'UHCD ou de médecine gériatrique aiguë. Elle facilite la mise en place des recommandations médicales au sein de l'Ehpad et apporte expertise et conseils.

Il faut aussi souligner que face à la priorité donnée au maintien à domicile par les politiques publiques, l'Ehpad demeure souvent la dernière étape du parcours de vie de la personne âgée dépendante. Ces établissements ont donc besoin d'un véritable soutien pour préserver leur rôle d'accompagnement à l'échelle du territoire. Cela peut se traduire par le partage de postes, la coopération renforcée avec les

professionnels libéraux et l'hospitalisation à domicile. Le CHRU soutient les établissements de la direction commune dans leur réponse à des appels à projets, notamment sur la création des centres de ressources territoriaux.

La vision des Ehpad portée par les médias est sombre mais est-elle vraiment représentative ?

Sans nier les difficultés rencontrées de façon très inégale sur les territoires, c'est important de mettre la lumière sur ce qui se fait de bien. Rappelons haut et fort qu'un Ehpad est avant tout un lieu de vie. Son quotidien est fait de rencontres, d'émotions, la place des familles y est essentielle. Les initiatives et les activités portées par les équipes témoignent de leur engagement et de leur professionnalisme.

La crise covid a été le révélateur de situations difficiles vécues par des Ehpad isolés ; certains d'entre eux ont reçu le soutien du CHRU en termes de dépistage et de vaccination, d'expertise gériatrique, d'apport matériel, d'audit d'hygiène, de soutien à l'encadrement... Aujourd'hui il est temps de sortir de la dynamique imposée par la pandémie qui avait mis au premier plan les protocoles et règles sanitaires au détriment du reste.

Vous avez dirigé sept Ehpad meurthe-et-mosellans au cours de ces trente dernières années. Comment donner envie à des directeurs et directrices de se lancer eux-mêmes dans l'aventure ?

C'est un métier passionnant. On a à la fois une vision stratégique de l'activité tout en manquant des projets en proximité. Le contact avec les professionnels, les résidents et leurs familles, nos partenaires, aide à donner du sens à ce que l'on entreprend. Tout n'est pas rose évidemment. Mais être adossé au CHRU de Nancy permet de repenser et de valoriser la fonction de directeur délégué d'Ehpad. S'il reste autonome dans sa gestion, il bénéficie de l'appui, de l'expertise et des compétences de notre département ainsi que des directions fonctionnelles pour la gestion de situations complexes RH ou qualité, le dialogue avec les partenaires institutionnels, la mise en œuvre de projets structurants et/ou innovants... C'est aussi faire partie d'un collectif de directeurs d'Ehpad qui partagent leurs expériences et harmonisent leurs pratiques.



Le bon service, au bon moment, au bon endroit, pour la bonne personne

Plus qu'un effet de mode, la notion de parcours s'ancre véritablement dans la manière de concevoir le soin. « Un parcours s'entend comme la prise en charge globale, structurée et continue des patients, explique Syla Mokrani, directrice responsable du pôle ville - hôpital et responsabilité populationnelle, au sein du département ville médico-social hôpital. Notre système de santé doit évoluer pour réunir prévention, soins, suivi médico-social voire social et faire face ainsi à l'allongement continu de la durée de la vie et à l'explosion des maladies chroniques. Concrètement, cela suppose l'intervention coordonnée et concertée des professionnels de santé et sociaux, tous lieux d'exercice confondus : cabinet libéral, maison de santé, centre hospitalier, hébergement médico-social, réseau de santé, organisme social... Élaborer un parcours c'est tout d'abord définir les besoins de la population concernée. Arrive ensuite l'étape de réflexion autour de l'organisation, des pratiques et des modes de relations professionnelles. »

Dès juin 2019, le projet médical partagé du GHT Hôpitaux Sud Lorraine a été complété d'un volet parcours de santé populationnels. « Il traduit la volonté forte de favoriser l'articulation entre les secteurs sanitaire, social, médico-social et la ville. Des groupes de travail composés de l'ensemble des acteurs du territoire se sont réunis pour structurer la démarche animée par le département ville médico-social hôpital. Nous avons identifié des personnes référentes pour chaque thématique. Grâce à leur connaissance fine des organisations et de l'environnement territorial, ils sont en capacité d'intervenir sur un large champ de projets et d'être porteur d'innovation et d'expérimentation. »

Isabelle BLONDELET, responsable du service social hospitalier aval

En juillet dernier, nos urgences ont fait face à un afflux inattendu de patients âgés venant de leur domicile. Pour trouver des solutions adaptées et individualisées, une cellule de régulation ville - hôpital a été créée en 48 heures par le CHRU (SAU, EMLG / gériatrie, UPUP, service social) en lien avec la CPTS, la PTA du Grand Nancy et l'HADAN. Cette mobilisation dans un temps record a été facilitée par les liens tissés au long cours.

Rodrigue VARNIER, responsable des PASS du CHRU

Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) assurent la prise en charge médicale et sociale des patients en situation de précarité qui n'ont pas de couverture sociale. Elles participent également avec les acteurs du territoire comme les CPTS et les associations, au développement des parcours de soin et des actions de prévention.

Mathilde LEROY, chargée de mission coordination des PASS du Grand Est

La région compte 34 PASS avec chacune leur spécialité (médecine générale, maternité, dentaire, psychiatrie), réparties sur les 10 départements et 11 GHT. Impulsée par l'ARS et assurée par le CHRU de Nancy depuis 2022, leur coordination renforce la cohérence des actions, fédère les équipes et fait des permanences une interlocutrice privilégiée pour le développement de partenariats locaux. Le médecin de la coordination apporte son expertise sur les questionnements médicaux.

Alain BOUCHARD, chargé de mission parcours handicap

Pour construire des pratiques partagées de prise en charge des personnes en situation de handicap sur le territoire, je co-anime un groupe composé de partenaires médico-sociaux et des établissements du GHT. Nos axes de travail actuels : l'amélioration des conditions d'hospitalisation, la place des aidants à l'hôpital et la mise en œuvre du décret sur le référent handicap hospitalier.